CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni salle de convivialité de la commune déléguée de Nijon sous la Présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de la commune de BOURMONT-ENTRE- MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes KOMONS - MICHEL - MASSON - AUBRY - SAUVAGEOT
MM. HASELVANDER - MATHIEU - RUIZ - JEANDEMANGE - MICHEL - GAUVAIN - BINSFELD - POULAIN - JOLY - ROSIER - GUILLERMO - BADOINOT - DAMONT - WAGNER - BATONNET - JACQUEMIN - HAUTOY

Absents excusés : MM. BARRET - DEVAUX - LEMOULT - MAUGISSE - RAGOT - BERNARD - Mme VALLY
Mme JEANMAIRE donne pouvoir à Mme AUBRY
M. DROUOT donne pouvoir à M. HASELVANDER
M. GILLET donne pouvoir à M. MICHEL

M. BATONNET Flavien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2019, lu par Monsieur le Maire, est approuvé à l'unanimité.

PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durables

L'ensemble des conseillers municipaux ont reçu préalablement à la séance le projet d'aménagement et de développement durables proposé par la communauté de communes Meuse Rognon dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
Le Maire en rappelle les grandes orientations générales :
orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'habitat et d'urbanisme
orientations générales concernant l'habitat
orientations générales concernant les transports et déplacements, le développement des communications numériques et les réseaux d'énergies
orientations générales concernant l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs
orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
les objectifs chiffrés en matière de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
L'un des objectifs est de développer une économie participative et mutualisée, impulser une dynamique démographique avec pour but d'augmenter la population du territoire de 1000 habitants d'ici 15 ans.
Les communes sont classées en communes rurales, communes relais, pôles principaux et pôles structurants. Ce classement vise à prioriser le développement de chaque commune en fonction des services publics et des services à la personne qu'elles proposent actuellement.
Le Maire indique que la commune nouvelle fait partie des pôles structurants au même titre que Doulaincourt-Saucourt et Andelot-Rimaucourt.
Le Maire ouvre le débat. La tenue de ce débat sera formalisée par une délibération.

SMIVOM de Bourmont adhésions

La communauté de communes du Grand Langres n'exerçant plus la compétence transports scolaires, il a été proposé aux communes de Buxières-lès-Clefmont, Clefmont, Daillecourt, Noyers et Perrusse d'adhérer au SMIVOM du collège de Bourmont. Ce dernier ayant délibéré favorablement à cette adhésion, le conseil municipal doit maintenant se prononcer.
Accord à l'unanimité du conseil pour l'adhésion des communes précitées au SMICOM du collège de Bourmont.

Redevance d'Occupation du Domaine Public

L'extension de la commune nouvelle a des conséquences sur le versement de la redevance dont Enedis est redevable au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics d'électricité.
Aussi, il revient à la commune nouvelle de délibérer afin de fixer la redevance applicable à son territoire comprenant les communes déléguées de Bourmont, Nijon et Goncourt.
Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics d'électricité due par Enedis au taux maximum, à partir de 2020.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme Sonia Gauthier est adjoint administratif contractuel depuis le 3 septembre 2018. Le Maire propose de pérenniser son poste en créant un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 3 septembre 2019 sur lequel Mme Sonia Gauthier sera nommée en tant que stagiaire.
Il indique aussi qu'il n'est donc plus nécessaire de conserver le poste d'adjoint administratif de 7h/35ème qui correspond au poste de l'ancienne secrétaire de Nijon, poste vacant depuis octobre 2016.
Accord, à l'unanimité, du conseil municipal, pour la création d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint administratif, à temps non complet, à raison de 7 heures hebdomadaires, ce, à compter du 3 septembre 2019.

ASSAINISSEMENT ZONAGE Commune déléguée de NIJON

Le Maire présente au conseil les rapports 1 et 2 ainsi que les plans associés du bureau d'étude GEOPROTECH, relatifs aux projet de zonage d'assainissement sur la commune déléguée de Nijon.
Le Conseil Municipal accepte le plan de zonage établi pour la commune déléguée de Nijon et opte pour un dispositif d'assainissement collectif. Seules les exploitations agricoles et une maison isolée au lieu-dit Le Moulin ne rentre pas dans ce zonage.
Vote : pour 24, contre 0, abstention 0.

VENTE D'HERBE

M. Ruiz indique qu'une consultation a été lancée pour une vente d'herbe à Goncourt. Seul M. Jacky Berlot a répondu. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir son offre à savoir l'achat d'herbe des parcelles suivantes pour un total de 75 euros :
"Les Combelles" pour 20 euros, "Sous les HLM" pour 20 euros et "Terrain de foot" pour 35 euros.

ACQUISITION MAISON DEWEZ à GONCOURT

Le maire rappelle l'historique de cette maison. Il s'agit d'une maison inhabitée et laissée à l'abandon depuis plus de 20 ans. En 2015, la toiture s'est affaissée et la commune de Goncourt avait proposé à Mme PIRET Danièle d'acquérir cette maison, sans succès. Le Maire de Goncourt a dû prendre un arrêté de péril en décembre 2018 et en mars 2019 la toiture s'est effondrée risquant d'impacter les bâtisses voisines. Après plusieurs contacts, la propriétaire propose de céder à titre gratuit cet immeuble et son terrain attenant à la commune nouvelle.
Le maire indique que cette cession permettrait d'établir sur cette parcelle un bâtiment de stockage en lien avec le projet de base nautique.
Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour acquérir par une cession à titre gratuit de Mme PIRET Danièle les parcelles AD.447 d'une contenance de 3a 51ca et la parcelle ZK.82 d'une contenance de 9a 29ca. Tous pouvoirs sont donnés à M. Ruiz, maire délégué de Goncourt pour signer l'acte authentique qui sera établi par Maître Schollhammer notaire associé à Andelot-Blancheville.

ACQUSITION MAISONS 3 et 5 rue Notre-Dame 12 Bld des Etats-Unis

Le Maire situe les maisons, propriété de Mme Sandra Chapman et non entretenues depuis leur acquisitions. Ces maisons sises 3 rue Notre-Dame, 5 rue Notre-Dame et 12 Boulevard des Etats-Unis obligent à terme de prendre un arrêté de péril. Ces maisons situées dans le vieux Bourmont sont devenues une verrue. L'une des maisons a sa toiture effondrée, celle-ci avait été couverte par une bâche qui depuis s'est envolée. A ce jour, la maison prend eau et la façade est fissurée.

Mme Chapman par courrier du 25 juin 2019 reconnaît qu'elle n'est plus en mesure d'assurer l'entretien des 3 immeubles et propose de les céder à titre gratuit à la commune.
Le Maire indique que des projets pourront découler de l'acquisition de ces maisons : maison d'artiste, hébergement Clé Vacances. La priorité sera d'effectuer des travaux de mise en sécurité en 2020. Après débat, le conseil municipal décide à la majorité d'accepter la cession à titre gratuit de Mme Chapman concernant les biens suivants sur le territoire de la commune déléguée de Bourmont, cadastrés : AB.140, 3 rue Notre-Dame, pour 65ca, AB.141, 5 rue Notre-Dame, pour 1a 00ca et AB.143, 12 Boulevard des Etats-Unis pour 2a 21ca.
les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur. Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour signer l'acte authentique qui sera établi par Maître Schollhammer notaire associé à Andelot-Blancheville.
Vote : pour 23, contre 0, abstention 1.
Accord pour demander des subventions pour les travaux de mise en sécurité.

Acquisition parcelles zone "Les Praillons" nouvellement dénommées "Pré Sénéchal"

Suite à la clôture de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, les sections et numéro de parcelles ont été modifiés. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour reprendre la délibération prise en 2018 pour l'acquisition de parcelles sur la zone "Les Praillons" avec négociation du prix à 5 euros le m² avec les nouvelles numérotations cadastrales, à savoir : parcelle ZB.21, d'une contenance de 30a 58ca, appartenant à M. BAUDINO Jean-Henry, Mme BAEZA Anne-Marie et Mme GIRAUDIER BAUDINO Marianne, parcelle ZB.20, d'une contenance de 2a 74ca, appartenant à Mme CHAPUT Ginette et Mme BECHEROT Catherine, parcelle ZB.19 d'une contenance de 29a 89ca appartenant à M. SOIRFECK Jacques, parcelle ZB.18 et ZB.80, d'une contenance de 29a 38ca et 9a 63ca appartenant à M. CHAPUT Max et parcelle ZB.17 d'une contenance de 44a 44ca appartenant à Mme BECHEROT Catherine.
Accord du conseil municipal à l'unanimité.

SALLE MULTISPORTS avenant 1 maitrise d'œuvre

Suite à une actualisation du projet de construction de la salle multisports à Bourmont, le montant prévisionnel des travaux et le forfait de rémunération se trouvent redéfinis. Le conseil valide le nouveau coût prévisionnel des travaux qui se monte à 580 000 euros HT et accepte le nouveau taux de rémunération de 7%, soit un forfait de rémunération de 40 600 € HT. Pouvoir est donné au Maire pour signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

BORNES INCENDIE

Deux bornes incendie sont défectueuses et doivent être changées, l'une sur la commune de Bourmont au 47 rue du Faubourg de France et l'autre sur la commune de Goncourt située rue des Combelles. Deux devis pour un coût total de 4 176,64 € HT. Accord du conseil municipal à l'unanimité pour demander des subventions. Le Maire rappelle que la société AVK de Joinville a fait faire les contrôles de toutes les bornes incendies des communes de Bourmont, Nijon et Gonaincourt et demande qu'un conseiller étudie l'ensemble des comptes rendus pour lister les travaux à effectuer. M. Romuald Rosier répond favorablement.

LOCAL RDC MAIRIE Mise aux normes électrique

Suite à l'installation d'un monte personne à la mairie de Bourmont, le local du rez-de-chaussée a subit des modifications et ne peut plus être utilisé sans une mise aux normes électrique. Devis de la Sarl Jaqué de Saint-Thiébault pour un montant de 3 959,33 €HT. Accord à l'unanimité pour demander des subventions.

CLOCHES EGLISE NOTRE-DAME

Suite au passage du technicien de la société BODET, il nous a été notifié que le coffret de sécurité ne répondait plus aux normes de protection humaine et matériel. De plus, une des cloches ne sonne plus, le remplacement de son tintement est également à prévoir. Devis de la société BODET qui se monte à la somme de 3 372 euros HT pour l'ensemble des travaux.
Accord du conseil municipal pour demander des subventions.

VOIRIE GONAINCOURT

Dans la continuité des travaux de réfection de trottoirs qui ont été réalisés jusqu'au 45 grande Rue à Gonaincourt, devis de la sarl Henriot de Huilliécourt pour la création de trottoirs Impasse du Moulin et réfection de voirie, coût : 7 417,50 euros HT. Accord du conseil à l'unanimité pour demander des subventions.

Suite aux travaux d'assainissement, le côté droit de la rue du Stade à partir des terrains de tennis jusqu'au n°8 est à refaire avec création de trottoirs et d'une purge. Une autre phase de travaux concernera l'accessibilité côté EHPAD avec la réfection des trottoirs , la création de trottoirs sur la partie en herbe menant au parking de l'accueil de jour et la réalisation de passages surbaissés pour le passage des fauteuils roulants jusqu'au stade. Coût total : 35 064,50 € HT. Accord du conseil municipal pour demander des subventions. Ces travaux seront réalisés en 2020.

BAUX ET ACTES LOCATIFS

Délégation est donnée au maire pour fixer et signer tous les baux et actes locatifs concernant le domaine privé de la commune.

AVENIR DES TRÉSORERIES

Le Maire présente la nouvelle carte des trésoreries pour 2022 et propose d'adopter la motion adoptée par la communauté de communes Meuse-Rognon pour la défense des services publics. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire précise que la commune de Saint-Thiébault a délibéré une participation à hauteur de 750 euros sachant que sa participation réelle au nombre d'habitants est de 787,50 euros.
Les élèves de l'école de Graffigny-Chemin ont envoyé une carte postale de leur séjour au Val-André, remerciant la commune pour l'aide octroyée.
Le Maire indique que les 5% de bonification sur la Dotation Globale de Fonctionnement 2019, suite à la fusion avec Goncourt, ont bien été octroyés. Il indique également que les communes de moins de 10 000 habitants dont le territoire terrestre est couvert à plus de 75% par un site Natura 2000 bénéficient d'une dotation spécifique. C'est le cas de la commune nouvelle.

La séance est levée à 22 heures.